



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le treize décembre deux mil dix-sept, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS (jusqu'à la question n°26), Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Bruno BIENAIME, Daniel LEFEBVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Isabelle DUBUFRESNIL, Patricia RIDEL, Sabine AUDIGOU, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, André GAUTIER, Annie OUVRY, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE (à partir de la question n°2 Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, Imelda VANDECANDELAERE, René DESPREZ, Bernard MACHEMEHL, Claude PETITEVILLE, Franck SOTTOU, Philippe LEFEBVRE (suppléant de Claude FERCHAL), Lionel AVISSE.

Absents : Nicolas LANGLOIS (à partir de la question n°27), Emmanuelle CARU-CHARRETON (donne procuration à Sabine AUDIGOU), Marie-Laure DUFOUR (donne procuration à Isabelle DUBUFRESNIL), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Marie-Luce BUICHE (donne procuration à François LEFEBVRE), Frédéric ELOY (donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Jolanta AVRIL (donne procuration à Joël MENARD), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Patrick CAREL), Elodie ANGER (donne procuration à Patricia RIDEL), Jean BAZIN (donne procuration à André GAUTIER), Virginie LEVASSEUR (donne procuration à Annie OUVRY), Sandra JEANVOINE (à la question n°1), Jean-Jacques BRUMENT (donne procuration à Franck SOTTOU), Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Odile VILLARD (donne procuration à Claude PETITEVILLE), Claude FERCHAL (suppléé par Philippe LEFEBVRE).

Secrétaire de séance : Franck SOTTOU

- ⇒ **Monsieur Franck SOTTOU, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 octobre 2017.**
- ⇒ **DELIBERATIONS :**

#### **INSTANCES**

##### **19-12-17/01 – Commission de délégation de service public – Election des membres**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été pris acte :

- de la nomination des membres de la Commission permanente de Délégation de Service Public suivants :

Membres titulaires :

- Daniel LEFEVRE
- Marie-Catherine GAILLARD
- Bernard BREBION
- Michel MENAGER
- Marie-Laure DUFOUR

Membres suppléants :

- Isabelle DUBUFRESNIL
- Patricia RIDEL
- Lionel AVISSE
- Frédéric WEISZ
- Bruno BIENAIME

- que le Président de la Commission sera le Président de Dieppe-Maritime ou son représentant,
- que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales siégeront de droit à la Commission avec voix consultative :
  - Le comptable de la collectivité,
  - Un représentant du ministre chargé de la concurrence.
- qu'un ou plusieurs agents de la l'établissement public peuvent être désignés par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière faisant l'objet de la délégation de service public,
- que l'absence de convocation d'un membre ayant voix consultative, dont la présence est rendue obligatoire par la loi, est un motif d'annulation de la procédure de délégation,
- qu'il est procédé au renouvellement intégrale de la Commission lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,

Monsieur le Président a été autorisé à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

### **AMENAGEMENT**

#### **19-12-17/02 – AMENAGEMENT – Signature de la convention d'intervention foncière avec l'EPFN**

##### **Rapporteur : M. François LEFEVBRE**

Il a été pris acte, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), de la convention d'intervention foncière avec l'EPFN.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention d'intervention foncière avec l'EPFN et tout document afférent.

#### **19-12-17/03 – AMENAGEMENT – Rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)**

##### **Rapporteur : M. François LEFEVBRE**

Il été pris acte du rapport annuel 2015-2016 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

### **HABITAT**

#### **19-12-17/04 – HABITAT – Engagement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix ne prenant pas part au vote), l'engagement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat, et décidé de proroger la validité du PLH 2013/2018 jusqu'à approbation du nouveau PLH.

Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat sont autorisés à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette mission.

#### **19-12-17/05 – HABITAT – Opération « Ferry II » à Dieppe – subvention en faveur d'Habitat 76**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 270 600 € à Habitat 76 pour l'opération « Ferry II » à Dieppe.

Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat sont autorisés à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

#### **19-12-17/06 – HABITAT – Opération « Ilot Pasteur » à Dieppe – Subvention en faveur de Sodineuf Habitat Normand**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 67 200 € à Sodineuf Habitat Normand pour l'opération « Ilot Pasteur » à Dieppe.

Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat sont autorisés à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

### **TRANSPORTS**

#### **19-12-17/07 – TRANSPORTS – Convention de délégation de service public d'exploitation des transports urbains – Avenant n°23**

**Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le projet d'avenant n°23 à la convention de DSP des transports urbains.

Monsieur le Président a été autorisé à signer l'avenant n° 23 au contrat de délégation de service public des transports urbains.

### **TOURISME**

#### **19-12-17/08 – TOURISME/ ECONOMIE SOCIAL ET SOLIDAIRE – Association de Préfiguration de l'Agence Réceptive de l'Avenue Verte – Versement d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien Economie Sociale et Solidaire et adhésion à l'association**

**Rapporteur : M. Bruno BIENAIME**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'association de préfiguration « London – Paris à la Carte » à hauteur de 500 € et signer tout document nécessaire à cette adhésion, et de verser une subvention de 2 000 € en mobilisant le Fonds de Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire de Dieppe-Maritime pour soutenir la création de la SCIC LONDON-PARIS A LA CARTE.

Monsieur le Président est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de la délibération.

### **OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME**

#### **19-12-17/09 – OTDM – Avance de subventionnement pour 2018**

**Rapporteur : M. Bruno BIENAIME**

Il a été décidé, à l'unanimité, de prévoir le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement pour 2018, au budget principal de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime », correspondant à 50% du montant de la subvention pour l'année 2017, soit 114 000 €.

### **EAU/ASSAINISSEMENT**

#### **19-12-17/ 10 – EAU – Avenant n°2 au contrat d'affermage du service de distribution publique d'eau potable de « Hautot-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer, Sainte-Marguerite-sur-Mer et Martigny » et avenant n°1 au contrat d'affermage du service de distribution publique d'eau potable du secteur d'Arques-la-Bataille – Garantie fuite**

**Rapporteur : Mme Annie PIMONT**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage d'eau potable de Hautot-sur-Mer, Varengueville sur Mer, Sainte-Marguerite-sur-Mer et Martigny, et l'avenant n°1 au contrat d'affermage d'eau potable d'Arques la Bataille,
- d'adopter les règlements de service de l'eau annexés à chacun des deux avenants.

### **FINANCES**

#### **19-12-17/11 – FINANCES – Budget Principal – Proposition de huis clos et admission de créances éteintes**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, par un premier vote, à l'unanimité, de ne pas siéger à huis clos, puis par un second vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en créances éteintes, les titres de recettes désignés ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2017	50	<i>Inscription au Conservatoire 2014-2015</i>	115,07 €	<i>Surendettement</i>
2017	51	<i>Inscription au Conservatoire 2013-2014</i>	173,00 €	<i>Surendettement</i>
2017	52	<i>Inscription au Conservatoire 2015-2016</i>	182,89 €	<i>Surendettement</i>
2017	53	<i>Inscription au Conservatoire 2015-2016</i>	182,89 €	<i>Surendettement</i>
<i>Total TTC</i>			653,85 €	

**19-12-17/12 – FINANCES – Budget EAU 2017 – Décision modificative n° 1****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), d'adopter la décision modificative n° 1 suivante à son budget Eau pour 2017 :

- en section d'investissement :

Nature	Opération	Gestionnaire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
2031		G13	R	Frais d'études	5 500,00 €	
21728	E020206	G13	R	Agencements et aménagements autres terrains	-3 800,00 €	
217531	E010117	G13	R	Installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau	100 000,00 €	
217531	E010203	G13	R	Installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau	40 000,00 €	
217561	E020307	G13	R	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	-7 300,00 €	
217561	E020310	G13	R	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	3 800,00 €	
217561	E020311	G13	R	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	4 100,00 €	
217561	E020312	G13	R	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	2 400,00 €	
217561	E020314	G13	R	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	800,00 €	
2315		G10	R	Installations, matériel et outillages techniques	-75 500,00 €	
13111	E010203	G13	R	Subventions d'équipement – Agence de l'eau		52 500,00 €
13111	E010204	G13	R	Subventions d'équipement – Agence de l'eau		17 500,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/13 – FINANCES – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe des transports pour 2017****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), d'attribuer, sur le budget principal de Dieppe-Maritime, une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant prévisionnel de 534 000 € au budget annexe des transports pour 2017.

**19-12-17/14 – FINANCES – Budget Transports Publics 2017 – Admission en créances éteintes****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), de déclarer irrécouvrable et d'admettre en créances éteintes les créances désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2015	42	Participation Transport 2014/2015	39,00 €	Surendettement
2015	89	Participation Transport 2014/2015	39,00 €	Surendettement
<i>Total HT</i>			<i>78,00 €</i>	

### 19-12-17/15 – FINANCES – Budget Transports Publics 2017 – Décision modificative n° 3

#### Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), d'adopter la décision modificative n° 3 suivante du budget Transports Publics pour 2017 :

1) en section de fonctionnement :

<b>Nature</b>	<b>Antenne</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Type (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
6542	TRANSPSCO	G17	R	Créances éteintes	78,00 €	
022		G10	R	Dépenses imprévues	-78,00 €	
<b>TOTAL</b>					<b>-0,00 €</b>	<b>-0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

### 19-12-17/16 – FINANCES – Budget Transports 2018 – Investissements – Ouverture de crédits anticipée

#### Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous mentionnées :

<b>Nature</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Antenne</b>	<b>Type (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>
2181	G03	GAREROUT	R	Alarme Gare routière	10 000 €
2181	G03	TRANSPURB	R	Alarme dépôt de bus	10 000 €
2188	G03	GAREROUT	R	Travaux divers	5 000 €
2188	G03	TRANSPURB	R	Travaux divers	5 000 €
2314	G03	TRANSPURB	R	Signalétique réseau urbain	5 000 €
2317	G03	TRANSPURB	R	Maîtrise d'œuvre réhabilitation dépôt Stradibus	200 000 €
<b>Total de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2018</b>					<b>235 000 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/17 – FINANCES – Budget ZAE 2017 – Décision modificative n° 3****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), d'adopter la décision modificative n° 3 suivante à son Annexe ZAE pour 2017 :

1) en section de fonctionnement :

Nature	Fonction	Gestionnaire	Antenne	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
60612	90	G03	DMI	R	Energie – Electricité	4 000,00 €	
66111	90	G01	ALPINEPC	R	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €	
022	90	G10	DMI	R	Dépenses imprévues	-4 000,00 €	
022	90	G10		R	Dépenses imprévues	-2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

2) en section d'investissement :

Nature	Fonction	Gestionnaire	Antenne	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
165	90	G05	DMI	R	Dépôts et cautionnements	1 770,00 €	
165	90	G05	HOTENT1	R	Dépôts et cautionnements	-730,00 €	
020	90	G01		R	Dépenses imprévues	-1 040,00 €	
<b>TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/18 – FINANCES – Budget ZAE 2018 – Investissements – Ouverture de crédits anticipée****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous mentionnées :

Nature	Fonction	Antenne	Gestionnaire	Type (1)	Libellé	Montant HT
2188	90	DMI	G03	R	Contrôle d'accès	5 000 €
2135	90	PEPCREA	G03	R	Travaux peinture	20 000 €
<b>Total de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2018</b>						<b>25 000 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/19 – FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2017 – Proposition de huis clos et admissions en non-valeur de créances irrécouvrables****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, par un premier vote, à l'unanimité, de ne pas siéger à huis clos, puis par un second vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), de déclarer irrécouvrable et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2012	704	Redevance spéciale 2012 (Ex SMOMRE)	163,54 €	Personne disparue
2013	561	Redevance spéciale 2013 (Ex SMOMRE)	50,00 €	Personne disparue
2013	765	Redevance spéciale 2013 (Ex SMOMRE)	265,12 €	Personne disparue
2013	719	Redevance spéciale 2013 (Ex SMOMRE)	78,26 €	Liquidation judiciaire
2015	577	Redevance spéciale 2015 (Ex SMOMRE)	83,74 €	Liquidation judiciaire
2014	657	Redevance spéciale 2014 (Ste Marguerite/mer)	200,74 €	Poursuite sans effet
2014	629	Redevance spéciale 2014 (Ex SMOMRE)	83,74 €	Liquidation judiciaire
2015	769	Redevance spéciale 2015 (Ste Marguerite/mer)	200,74 €	Poursuite sans effet
2015	614	Indemnisation suite dégradation de conteneurs (zone de Dieppe)	101,00 €	Insuffisance actif
2016	430	Redevance spéciale 2016 (Ex SMOMRE)	55,00 €	Liquidation judiciaire
2016	575	Redevance spéciale 2016 (Ex SMOMRE)	72,31 €	Liquidation judiciaire
2016	593	Redevance spéciale 2016 (Ex SMOMRE)	531,18 €	Liquidation judiciaire
2016	789	Redevance spéciale 2016 (Ex SMOMRE)	41,87 €	Liquidation judiciaire
<i>Total HT</i>			<i>1 927,24 €</i>	



**19-12-17/20 – FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2017 – Proposition de huis clos et admission de créances éteintes****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, par un premier vote, à l'unanimité, de ne pas siéger à huis clos, puis par un second vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), de déclarer irrécouvrables et d'admettre en créances éteintes, les titres de recettes désignés ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2012	733	Redevance spéciale 2012 (Ex SMOMRE)	61,19 €	Certificat d'irrécouvrabilité
2013	754	Redevance spéciale 2013 (Ex SMOMRE)	66,28 €	Certificat d'irrécouvrabilité
2014	51	Trop perçu sur salaire (zone de Dieppe)	15 641,00 €	Surendettement
2016	587	Redevance spéciale 2016 (Ex SMOMRE)	289,26 €	Liquidation judiciaire
<i>Total TTC</i>			16 057,73 €	

**19-12-17/21 – FINANCES – Budget Déchets Ménagers et Assimilés 2017 – Décision modificative n° 2****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix contre), d'adopter la décision modificative n° 2 suivante à son budget Déchets Ménagers et Assimilés pour 2017 :

- 1) Zone de Dieppe :
- en section de fonctionnement :

<b>Nature</b>	<b>Fonction</b>	<b>Antenne</b>	<b>Ges-tion-naire</b>	<b>Type (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
022	812	DIEPPE	G10	R	Crédits pour dépenses imprévues	-20 150,00 €	
60611	812	DIEPPE	G03	R	Eau et Assainissement	400,00 €	
60622	812	DIEPPE	G22	R	Carburant	7 400,00 €	
60623	812	DIEPPE	G22	R	Alimentation	480,00 €	
60623	812	DIEPPE	G18	R	Alimentation	120,00 €	
60636	812	DIEPPE	G22	R	Vêtements de travail	-1 000,00 €	
611	812	DIEPPE	G22	R	Contrats de prestation de service	-206 600,00 €	
6135	812	DIEPPE	G03	R	Locations mobilières	2 070,00 €	
6135	812	DIEPPE	G22	R	Locations mobilières	-3 070,00 €	
61521	812	DIEPPE	G03	R	Entretien de terrains	2 150,00 €	
615221	812	DIEPPE	G03	R	Entretien bâtiments publics	18 000,00 €	
61551	812	DIEPPE	G22	R	Entretien matériel roulant	29 000,00 €	
61558	812	DIEPPE	G22	R	Entretien autres matériels	600,00 €	

Nature	Fonction	Antenne	Ges-tion-naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
6156	812	DIEPPE	G22	R	Maintenance	1 000,00 €	
6217	812	DIEPPE	G22	R	Remboursement salaires communes membres	4 600,00 €	
6231	812	DIEPPE	G22	R	Annonces et insertions	-5 000,00 €	
62875	812	DIEPPE	G22	R	Remboursement de frais aux communes membres	20 000,00 €	
6542	812	DIEPPE	G22	R	Créances éteintes	11 800,00 €	
65548	812	DIEPPE	G22	R	Contributions aux organismes	150 000,00 €	
6419	812	DIEPPE	G02	R	Remboursement sur rémunération personnel		11 800,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>11 800,00 €</b>	<b>11 800,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

## 2) Zone de Sainte-Marguerite-sur-Mer :

## ▪ en section de fonctionnement :

Nature	Fonction	Antenne	Ges-tion-naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
6541	812	STE MARGUERITE	G22	R	Créances irrécouvrables	405,00 €	
022	812	STE MARGUERITE	G10	R	Crédits pour dépenses imprévues	-405,00 €	
<b>TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

## 3) Zone Ex SMOMRE

## ▪ en section de fonctionnement :

Nature	Fonction	Antenne	Ges-tion-naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
611	812	EXSMOMRE	G22	R	Contrats de prestations de services	119 321,89 €	
6541	812	EXSMOMRE	G22	R	Créances irrécouvrables	1 020,00 €	
6542	812	EXSMOMRE	G22	R	Créances éteintes	130,00 €	
022	812	EXSMOMRE	G10	R	Dépenses imprévues	-1 150,00 €	
002	812	EXSMOMRE	G01	R	Excédent antérieur reporté		119 321,89 €
<b>TOTAL</b>						<b>119 321,89 €</b>	<b>119 321,89 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

## ▪ en section d'investissement :

Nature	Fonction	Antenne	Ges-tion-naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	812	EXSMOMRE	G10	R	Autres immobilisations corporelles	70 868,38 €	
001	812	EXSMOMRE	G01	R	Excédent antérieur reporté		70 868,38 €
<b>TOTAL</b>						<b>70 868,38 €</b>	<b>70 868,38 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/22 – FINANCES – Budget Déchets Ménagers et assimilés 2018 – Investissements – Ouverture de crédits anticipée****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous mentionnées :

<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>	<i>Antenne</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Type (1)</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant TTC</i>
2188	812	DIEPPE	G22	R	Conteneurs, colonnes aériennes et enterrées	233 000,00 €
2188	812	EX SMOMRE	G22	R	Conteneurs, colonnes aériennes et enterrées	20 000,00 €
21748	812	DIEPPE	G03	R	Maîtrise d'œuvre UIOM	310 524,00 €
<b>Total de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2018</b>						<b>563 524,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/23 – FINANCES – Budget Office de Tourisme 2018 – Investissements – Ouverture de crédits anticipée****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix ne prenant pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous mentionnées :

<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Type (1)</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant TTC</i>
2183	95	G04	R	Matériel informatique	11 000,00 €
<b>Total de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2018</b>					<b>11 000,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

**19-12-17/24 – FINANCES – Attributions de compensation provisoires aux communes pour 2018 – Versement par douzième****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer le montant des attributions de compensation provisoires dues aux communes pour l'exercice 2018 à la somme totale de 8 206 078,98 € et de préciser que le versement s'effectuera par douzième à compter du mois de janvier 2018.

**19-12-17/25 – FINANCES – Paiement d'une contravention****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix ne prenant pas part au vote), d'accepter le paiement de la contravention, en date du 20 septembre 2017, d'un montant de 450 € (montant minoré).

**COMMANDE PUBLIQUE****19-12-17/26 – COMMANDE PUBLIQUE – Marché relatif à l'achat de prestations à destination des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés indiqués ci-dessous :

N°	Intitulé	Titulaire	Sous-traitance
1	Soutien psychologique	Association INSERACTION 72 rue de Lessard 76100 ROUEN	
2	Valorisation image de soi	Association INSERACTION 72 rue de Lessard 76100 ROUEN	
3	Expressions	GROUPE SOS SOLIDARITE – Etablissement ENSEMBLE 13 rue Boucher de Perthes 76500 ELBEUF	Sous-traitant : LA COMPAGNIE DE LA PLEINE LUNE. Nature des prestations sous-traitées : Atelier « communication et théâtre » / Animation encadrement. Montant maximum : 11 317,50 € HT.
4	Cheminer vers l'emploi	GROUPE SOS SOLIDARITE – Etablissement ENSEMBLE 13 rue Boucher de Perthes 76500 ELBEUF	
6	Préparation à l'entretien d'embauche	SAS SEMAFOR CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES 19 rue André Maurois 76150 MAROMME	

**RELATIONS HUMAINES****19-12-17/27 – RELATIONS HUMAINES – Modification du tableau des effectifs****Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix ne prenant pas part au vote) :

- d'approuver la création du poste contractuel de Gestionnaire pour le service « Patrimoine, infrastructures, CEP. »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- de fixer la rémunération à l'indice brut 475 – indice majoré 413 du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

- d'approuver la création du poste de Technicien titulaire pour le service « Prévention, gestion des déchets »,
- d'approuver la création du poste contractuel de Technicien pour le service « Prévention, Gestion des déchets »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- de fixer la rémunération à l'indice brut 475 – indice majoré 413 du grade de Technicien, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19h40.**